

Intervention en faveur de la restauration de la continuité écologique sur l' Allier et le Chapeauroux dans le département de la Lozère

La Direction Départementale des Territoires de la Lozère a sollicité l'Etablissement pour le portage d'une étude visant, d'une part, à avoir un diagnostic précis de la situation, et, d'autre part, à définir des solutions à mettre en œuvre pour restaurer la continuité écologique au droit de 10 ouvrages situés sur l'Allier, le Chapeauroux et le Grandrieu.

Le Bureau du 28 septembre 2011 a donné un accord de principe favorable à une intervention de l'Etablissement et a autorisé l'engagement des réflexions visant à définir les modalités techniques et financières du portage de cette intervention.

La présente note a pour objet de proposer le contenu de la démarche que l'Etablissement serait susceptible de conduire.

❖ Le pilotage du projet

Le pilotage du projet comprend, dans une première phase :

- l'élaboration du cahier des charges de l'étude, en concertation avec l'ensemble des structures concernées : CG Lozère, Région Languedoc-Roussillon, SICALA de la Haute Loire, DREAL, DDT, ONEMA, SMAT Haut Allier, FDAAPPMA, etc.,
- la construction du plan de financement et la gestion des demandes de subvention,
- la consultation des entreprises (publication des pièces du marché, analyse des offres et choix du prestataire).

Cette première phase est également mise à profit pour préparer le travail du bureau d'étude : constitution d'un comité de suivi, premier recueil de données.

Dans une seconde phase d'une durée de 6 mois, le pilotage consiste à assurer le suivi de l'étude, à faciliter le travail du bureau d'études et à assurer une large concertation autour de ce travail. Pour mener à bien cette mission, il conviendrait de faire appel à un accroissement temporaire d'activité de 6 mois, pour un montant prévisionnel évalué à 20 000 € TTC.

❖ L'étude

L'étude proposée se déroulerait sur une durée de 6 mois selon le phasage suivant :

- **Etat des lieux et Diagnostic (2 mois)** : recueil des données techniques, administratives, juridiques, patrimoniales, environnementales, sociales et économiques liées aux sites. Rencontre des propriétaires, évaluation de l'impact des ouvrages sur la continuité écologique (circulation des espèces et transport solide), leur influence sur l'amont et l'aval (biologie, morphologie, etc.), leur valeur patrimoniale et/ou économique et leur influence sur le paysage et les usages associés au cours d'eau.

- **Définition des scénarios et Stratégie (4 mois)** : plusieurs scénarios peuvent être considérés : l'effacement des ouvrages, leur maintien sans aménagement technique mais avec modification de leur gestion, la mise en place de dispositifs de franchissement. Pour chaque scénario, il sera établi une analyse multicritères de l'impact sur les éléments pris en compte dans le diagnostic (écologie, usages, analyse juridique, évaluation économique, patrimoine, etc.). Choix de la stratégie et rédaction de l'APS pour chaque ouvrage.

Le montant prévisionnel de l'étude est évalué à 75 000 € TTC.

En conclusion, il est proposé d'autoriser l'engagement de cette démarche d'appui au rétablissement de la continuité écologique en Lozère pour un montant total de 95 000 € TTC incluant un accroissement temporaire d'activité de 6 mois (agent de catégorie A de niveau ingénieur) sous réserve que les financements soient obtenus.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter pour cette action des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Languedoc Roussillon, du Département de la Lozère, de l'Europe (FEDER) et de la FDAAPPMA.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.